

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procur
ation(s) :

Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLI, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2013/718 - Administration générale - 5
Avis du Conseil Général sur le projet de Plan local d'urbanisme
arrêté de la commune d'ALTORF

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend connaissance des dispositions du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune d'ALTORF et en particulier de la zone IAUX à vocation future d'activités inscrite à l'Est du ban communal en continuité de la zone d'activités "Activeum", portée par la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig
- décide d'apporter son appui à l'inscription au PLU de ces surfaces et rappelle que ce site pourrait avoir vocation à s'inscrire dans le dispositif des plateformes départementales d'activités
- confirme en appui à la stratégie intercommunale, que le site retenu s'inscrit dans une démarche d'intérêt départemental
- concernant l'emplacement réservé n° B 1 pour une future liaison routière destinée à mailler à terme la zone IAUX et les zones économiques du secteur, propose de le remplacer par un tracé de principe au plan de zonage, qui sera mieux à même de traduire le liaisonnement possible, en l'absence aujourd'hui d'étude techniquement avancée qui permette d'inscrire des emprises spatialement définies.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-81526-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13